Ville de
CARAQUET
Capitale de l'Acadie

C. P. 5695, Caraquet, NB, E1W 1B7
Téléphone : 506 726-2727
Télécopieur : 506 726-2660
Courriel : ville@caraquet.ca
Site web : www.caraquet.ca
www.facebook.com/villedecaraquet

AVIS PUBLIC

ARRÊTÉ DE ZONAGE DE LA VILLE DE CARAQUET

UN AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ que la Ville de Caraquet a l'intention de modifier son arrêté de zonage en créant une proposition particulière (PP-13) à même une zone de villégiature avec véhicule récréatif (VI-R). Le projet concerne le lot portant le numéro d'identification (NID) 20771507 situé au 307, rue de l'Ile. Le but de cette modification est d'y permettre une activité professionnelle à domicile (cabinet d'avocat).

Une audience publique, au cours de laquelle seront examinées les objections écrites à la modification proposée, aura lieu le 14 décembre 2026 à 19 h à l'hôtel de ville de Caraquet, 10, rue du Colisée, Caraquet, NB.

Toutes objections ou commentaires écrits doivent être adressés à la greffière au C.P. 5695, Caraquet, NB E1W 1B7, doivent énoncer les raisons de s'opposer à l'arrêté et être reçus au plus tard le 11 décembre 2026 à 16 h 30. Quiconque désire défendre les objections écrites ou s'y opposer a le droit d'être entendu aux temps et lieu fixés ci-dessus. Toutes personnes intéressées à consulter l'arrêté peuvent le faire en se présentant à la ville de Caraquet, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au vendredi à l'adresse ci-haut indiquée.



LE CONSEIL MUNICIPAL DE CARAQUET

Par : Julie Jacob
Greffière